

ROTARY INTERNATIONAL
DISTRICT 1700



ROTARY CLUB MAZAMET MONTAGNE NOIRE



BULLETIN 380

JUIN 2016

PERMANENCE DU 1er JUIN 2016

Les permanences se suivent mais ne se ressemblent pas... J'ai eu le privilège d'être convoqué à celle du 18 mai, dont on attend encore de lire le compte-rendu qu'un certain B.A., plus à l'aise sur un terrain de golf que devant une page blanche, devait rédiger. Elle avait lieu au Grand Balcon, et je pus constater que sur 3 rotariennes convoquées, aucune n'était présente... Cette fois-ci, pas de rotariennes, événement célébré par le meilleur d'entre nous, Roger C. qui offre le champagne pour fêter ses 74 ans. Nous sommes à Mets & Plaisirs, au fond de la grande salle, mal séparés du reste des clients, d'où les difficultés à isoler nos conversations du brouhaha général.

Conversations qui démarrent sur la perméabilité des serveurs informatiques : leurs codes peuvent être facilement cassés, pas de confidentialité possible (c'est pourquoi l'armée américaine ne se sert plus d'Internet pour ses communications et l'a volontiers abandonné au secteur privé). On connaît mon appétence pour ces questions qui font le miel de mon entourage... Un certain Luc Cabrol, vibrionnant et bouillonnant, en connaît un rayon (et même un diamètre) à tel point que je crois déceler en lui l'intello qui manque cruellement à ce club.

À la moitié du repas, les propos des participants dévient sur les lacunes de l'éducation nationale française... Le susnommé L.C. n'a pas de jugement assez dur pour stigmatiser les faiblesses de notre enseignement. Faut-il nuancer ces accusations ? Même Pierre P. est d'accord, qui n'a toujours pas reçu les palmes académiques que son ancienneté dans la profession devrait lui valoir !

Pierre Frack, qui entend mieux quand il enlève ses prothèses auditives, sort son téléphone portable et prend quelques selfies dans le miroir qui décore le fond de la salle. Je ne sais si notre rédacteur en chef pourra les diffuser dans son prochain bulletin...



Mon voisin Didier Bascoul fait part des difficultés qu'il éprouve à remplir son carnet de commandes. Il est quand même optimiste ayant trouvé la bonne méthode : majoration des prix de 20%, et remise de 10% sur le total du devis.

Olivier Raynaud est assis en face du barbichu murmurant J-P. Aubanton, remplaçant à perpétuité. Je n'ai rien retenu de leur conversation. Sidérant, non ?

Le repas s'achève, nous nous séparons à regret. Un temps maussade, nuageux, venteux, nous attend à la sortie. Juin commence aussi mal que mai s'est achevé, vivement le changement de temps qui nous fera dire, comme certains illusionnistes : « ça va mieux ! » .

Y. Lafon

P.S. Je n'ai pas jugé utile de rapporter les propos (racistes) tenus sur l'équipe de France de foot (difficile à distinguer de celle du Cameroun) ni sur la supériorité des voitures électriques sur celles en panne de carburant !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2016

Pour cette assemblée générale du mois de juin nous avons redécouvert le restaurant « l'Authentique » où nous ne nous étions pas réunis depuis fort longtemps. Les avis sur la prestation de notre hôte, émis à la sortie ou dans les jours suivants, étaient bien entendu divergents, les uns, partisans de cette formule plat unique et dessert, d'autres regrettant l'absence d'entrée, d'autres réservés sur le rapport qualité-prix, etc. bref nous étions bien au Rotary, autant d'opinions que de membres.

Le lecteur ne trouvera donc ici aucune prise de position de la rédaction du bulletin sur le sujet dont la conséquence immédiate aurait pourtant un avantage : faire l'unanimité... contre elle.



L'unanimité n'était pas le maître mot de la soirée, car la conférencier, M. Emmanuel Forichon, venait nous parler d'éoliennes. Or il suffit de prononcer le mot « éolienne » en n'importe quel lieu, pour enflammer les conversations.

Notre conférencier, cité précédemment, est un médecin à la retraite. Les éoliennes occupaient peu son esprit jusqu'au jour où... il apprit qu'une implantation de ces modernes moulins à vent était envisagée devant sa maison. On comprend que dans ces circonstances, même le plus farouche partisan des éoliennes commencerait à se poser des questions.

Son combat il va le mener en étudiant textes, législation, d'abord pour lui, puis pris au jeu, pour l'ensemble de la région et tout particulièrement sur le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. On se doute bien qu'au final on ne va pas rencontrer un défenseur acharné des éoliennes.

Dans ce contexte délicat, la rédaction se gardera de proposer un compte rendu, afin de ne fâcher personne et ne pas donner l'impression de prendre position, prenant exemple sur l'homme devenu célèbre dans l'art de se défilier et de botter en touche... Ponce Pilate.

La meilleure manière se forger une opinion et de connaître le point de vue de M. Emmanuel Forichon est de lire dans les pages suivantes le texte de sa conférence qu'il a bien voulu nous communiquer par l'intermédiaire de Gérard Poirion.

Texte de la conférence de M. Emmanuel Forichon

**
*

L'industrie éolienne en question : l'exemple du Parc naturel régional du Haut-Languedoc :
des ambitions politiques confrontées à la réalité des territoires ruraux

1. Une politique publique :

La politique énergétique européenne adoptée en 2008 a défini les objectifs 20-20-20 : 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen, 20 % de réduction des émissions de CO2 des pays de l'Union, accroissement de 20 % de l'efficacité énergétique d'ici à 2020.

En 2014 de nouveaux objectifs sont fixés : 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ; 27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique ; 27 % d'économies d'énergie d'ici 2030.

La France a cependant emboîté le pas, avec l'éolien industriel en tête des mesures. Un objectif national de **19 000 MW** de puissance éolienne terrestre en 2020 (soit environ **7500 éoliennes**) a été fixé. Il s'est décliné à travers les **schémas régionaux éoliens (SRE)**, volet éolien des Schémas Régionaux Climat Air Énergie adoptés en 2012. Le nouveau Plan prioritaire d'investissement prévoit pour 2023 : **23 000 MW soit environ 9300 éoliennes = + 24 %**.

En Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, l'État et le Conseil régional ont retenu des objectifs *ambitieux*, soit **3600 MW éoliens mis en service d'ici 2020. (environ 1450 éoliennes industrielles)**. **Sur le territoire du PNRHL**, les SRE MP + LR prévoient environ **1000 MW** installés en 2020 soit **28 % des objectifs régionaux (environ 400 éoliennes)**, en contradiction avec la **charte** du PNRHL, ratifiée par l'État, qui fixe un plafond à **300 éoliennes**, soit environ 750 MW installés en 2023.

Cette Charte du PNRHL s'oppose en principe à toute augmentation de l'éolien industriel sur notre territoire : « Si le Haut-Languedoc a d'ores et déjà largement dépassé les objectifs nationaux dans le développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien..), il doit désormais faire ses preuves en matière de sobriété et d'économie énergétique... Le défi énergétique du Haut-Languedoc relève donc plus de la sobriété des aménagements futurs et des économies énergétiques actuelles, que d'un nouveau développement majeur des énergies renouvelables ... Compte tenu du nombre très important d'installations en fonctionnement ou en projet, le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir un nouvel essor de ces installations ...A l'issue de la charte, le nombre d'éoliennes ne pourra dépasser 300. Ce plafond de 300 n'est pas un objectif à atteindre.»

(extraits de la Charte). La Charte comporte un Document de référence de l'éolien qui dessine des zones rouges de «sensibilité maximale», mais cette classification n'offre qu'une protection juridique bien fragile.

Daniel Vialelle, Président du PNRHL et maintenant président de la conférence des 6 PNR de la région, s'est engagé publiquement à **faire respecter la Charte** (ce qui sera **juridiquement difficile**). Il a rencontré les autorités de l'État qui ne l'ont pas pleinement conforté dans sa résolution. Il vient d'adresser un courrier dans ce sens à tous les maires du territoire du Parc.

Des voix autorisées commencent à s'élever : Le préfet de l'Aude, Jean-Marc Sabathé dénombre dans ce département 541 éoliennes implantées ou en projet. Il demande une concertation et déclare : « la quantité excessive peut nuire au tourisme et au développement économique ».

Didier Kruger, DREAL, nous a déclaré fin avril : «Il faudrait une approche globale des questions énergétiques : d'abord mettre l'accent sur la maîtrise et la réduction des consommations, ensuite rechercher la diversification du bouquet énergétique»

Ce qui ressort de la situation actuelle, à part l'affirmation presque incantatoire des grands objectifs chiffrés, c'est l'absence manifeste d'un projet global. De nombreuses questions sont mal ou pas posées : Quelle est la place de la production et de la consommation électrique dans le bilan énergétique et CO2 ? Quelle vision d'ensemble de la production et de la consommation d'électricité à échéance de 5, 10 ans ou plus ? Quel est l'intérêt objectif de l'éolien par rapport aux autres ENR ? Quelles infrastructures (transfos, lignes HT...) sont nécessaires et rentables pour quels besoins : locaux, régionaux, internationaux ? Doit-on développer une production et une consommation locale de l'électricité ?

2. La participation du public ?

Trois grands textes peuvent être invoqués en faveur de la participation du public dans les projets ayant un impact sur l'environnement :

- la Charte de l'environnement dispose en son article 7 que « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une **incidence sur l'environnement** »

Les associations de défense de l'environnement se heurtent constamment, de la part des élus comme des servi-

ces de l'État à de multiples obstacles pour accéder à l'information sur les projets déposés par les opérateurs.

- La convention d'Aarhus stipule en son article 6, § 4, que « la participation du public commence au début de la procédure, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ». Elle crée l'obligation qu'au moment de prendre la décision, « les résultats de la participation du public soient dûment pris en considération » (art. 6, § 8).

Actuellement le public n'a accès au dossier d'un permis de construire éolien qu'au moment de l'enquête publique, c'est à dire à la phase ultime qui précède la décision préfectorale. Les observations faites par le public à cette occasion ne sont qu'exceptionnellement prises en compte par l'autorité décisionnaire.

- La convention européenne du paysage stipule que « Chaque Partie s'engage : à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ; à définir et à mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières visées à l'article 6 ; à mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage mentionnées ... »

Un exemple de non application de cette convention : la carte de « Sensibilité paysagère » du « Schéma régional Climat Air Energie » (SRCAE) Midi-Pyrénées : des propositions de classement d'« entités paysagères » auraient été **validées au niveau départemental**. Par quelles autorités ? Sur cette carte le Tarn apparaît comme **le département le plus défavorisé de la région**. Pourtant, notre montagne classée en « Parc naturel régional », nos collines de Cocagne, parfois comparées à la Toscane, nos bastides, auraient sans doute mérité mieux qu'une appréciation « sensibilité moyenne ou faible » alors que les coteaux de Gascogne sont classés en « sensibilité forte ». Le public n'a pas été invité à participer à cette politique du paysage. En conséquence, la liste des communes situées dans une zone favorable au développement de l'éolien comprend **pour le Tarn 286 communes sur 323 (soit 88,5%) alors que la moyenne Midi-pyrénées est de 49%**.

Qu'en est-il de la participation des habitants dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc ?

- La circulaire du 1er juin 1967, fondatrice des PNR, définit en son article 5 : « La composition de l'organisme de droit public ou privé chargé spécialement d'aménager et de gérer le Parc **avec la participation de représentants de personnes habitant ou propriétaires dans le Parc et des usagers de celui-ci**, éventuellement groupés en une association ».
- La fédération nationale des parcs naturels régionaux indique : « Un Parc naturel régional fonctionne dans le souci d'une **large concertation avec les partenaires locaux** par la création de commissions de travail et d'organes consultatifs permettant d'associer des représentants associatifs, des partenaires socio-économiques, des organismes publics à la définition et à la mise en œuvre des programmes d'actions du Parc ... Les diverses associations et organismes gestionnaires d'espaces ou d'équipements sur le territoire du Parc **participent à l'élaboration de sa charte. Ils sont associés à son fonctionnement et à ses programmes d'actions**. Ils sont représentés, à titre consultatif, dans les commissions de travail et les instances du Parc, et sont les **relais** du Parc pour mener ses actions sur le terrain, dans le cadre de conventions spécifiques... Enfin, le Parc organise la concertation avec les associations locales en les incitant à se regrouper par centres d'intérêts ou au sein d'un organisme ad hoc, souvent dénommé Association des amis et usagers du Parc »
- Le code général des collectivités territoriales (articles L.2143-2 et L. 5211-49) prévoit la possibilité de participation consultative du public dans des comités consultatifs et la consultation directe des électeurs dans des cas particuliers.

La participation des habitants du Parc aurait pu permettre d'aboutir à des solutions plus respectueuses du territoire et de ses habitants. Nos associations demandent une interprétation ouverte des textes réglementaires sur la participation des habitants.

3. Impacts de l'éolien industriel

Ne seront abordés que deux catégories d'impacts : sur la biodiversité et sur la santé humaine.

Biodiversité :

Les chiroptères sont les premières victimes des éoliennes, soit par choc direct avec les pales en mouvement, soit par barotrauma. La mortalité est élevée au moment des migrations. Les taux les plus élevés (jusqu'à 20 morts par mât) s'observent dans les zones boisées et montagneuses. Ce qui ferait 6000 chiroptères tués par an dans le PNRHL...

Les oiseaux : les parcs éoliens présentent des impacts forts sur les grands rapaces comme l'Aigle royal. Ces grands rapaces sont exposés, à l'approche de ces installations, à des risques de collision non seulement avec les turbines mais également avec les mâts météorologiques et le réseau de lignes à haute tension associés. L'installation d'un parc d'éoliennes peut jouer un rôle attractif pour l'Aigle royal qui bénéficie d'une nouvelle aire de chasse, grâce à l'ouverture des milieux, l'exposant à des risques de mortalité importants. L'emplacement spéci-

fique des éoliennes constitue un élément déterminant de leur dangerosité. On estime qu'en Navarre, plus de 75 Aigles royaux et 400 Vautours fauves sont tués chaque année par collision avec les turbines. Les grands migrateurs (oies, grues, cigognes) sont particulièrement affectés par l'effet barrière des sites éoliens. Les couloirs migratoires, les versants utilisés par les rapaces pour leur vol plané sont particulièrement exposés. Les périodes de temps couvert, brouillards, sont mortifères. Les balises lumineuses peuvent désorienter les oiseaux. Aux USA une estimation indique 15 oiseaux tués par éolienne. Ce qui donnerait 4500 oiseaux tués par an dans le Parc.

On ne peut que déplorer le manque actuel de transparence en matière de résultats des suivis d'impacts des parcs éoliens en fonctionnement (suivis de mortalité et suivis comportementaux). On ne dispose pas non plus de données complètes sur les modifications apportées aux milieux naturels : modification anthropique des sols et des surfaces par l'aménagement des aires de maintenance et des pistes d'accès, (plusieurs dizaines d'hectares de sols anthropisés) ni sur les effets des déboisements et des travaux d'entretien des sites éoliens qui peuvent entraîner des pertes de zones de nidification et d'alimentation pour diverses espèces animales.

Santé humaine :

Le développement industriel éolien n'a pas été accompagné de mesures sérieuses de leurs effets sur la santé des personnes. L'éolien industriel fait une intrusion agressive dans un environnement rural préservé. Les personnes vivants près de parcs éoliens implantés dans des zones jusque là indemnes d'éclairages artificiels ressentent des effets sur leur psychisme. On observe aussi des conflits sociaux au niveau local, parfois intrafamilial, et une souffrance morale chez des personnes attachées à leur coin de terre et à ses paysages.

Le bruit est le grief le plus fréquemment formulé à propos des éoliennes. Les caractéristiques du bruit éolien, composite, variable et intermittent, n'ont pas encore été étudiées de manière précise. On a trop rapidement affirmé que, ne produisant pas d'effets directs sur l'appareil auditif, leurs nuisances sonores étaient négligeables. Les normes actuelles ne réglementent et ne contrôlent que les sons audibles. Cependant la littérature scientifique signale depuis quelques années la nocivité des infrasons émis par les éoliennes. Il semble que les autorités soient enfin disposées à prendre en compte cette réalité.

Les Infrasons posent un problème particulier. En milieu industriel, dans la nature ou à proximité d'installations industrielles, les sources infrasonores sont nombreuses. En médecine du travail, il est prouvé que les infrasons et les sons de basses fréquences sont nocifs pour l'homme quand les doses reçues deviennent importantes en niveau et en durée. Les nouvelles éoliennes sont plus puissantes que les premières, ce qui provoque souvent à la fois une augmentation des niveaux émis et un glissement des caractéristiques spectrales vers les basses fréquences. En France prévaut jusqu'à aujourd'hui une sorte de déni qui peut être mis en rapport avec le souci de ne pas entraver le développement de l'éolien. Par ailleurs il n'existe aucune réglementation relative aux normes d'exposition aux infrasons au dessous du seuil d'audibilité.

Les mesures actuellement imposées aux gestionnaires d'éoliennes industrielles ne portent que sur les bandes de fréquence supérieures à 20 Hz (excluant les basses fréquences et les infrasons). Par ailleurs, une dérogation exceptionnelle au Code de la santé a été accordée pour les éoliennes industrielles admettant un niveau de bruit ambiant (bruit de l'éolienne inclus) jusqu'à 35 dB(A). Le code de la santé (article R 1334-32 alinéa 3) caractérise l'infraction aux normes dès que le bruit ambiant est supérieur à 25 dB(A) si la mesure est effectuée à l'intérieur des pièces principales d'un logement d'habitation (fenêtres ouvertes ou fermées), 30 dB(A) dans les autres cas

Ce n'est qu'en mai 2015 que les autorités ont tendu l'oreille à cette question : l'AFNOR vient d'élaborer de nouvelles normes de mesurage des émergences sonores des éoliennes et l'ANSES réalise une enquête sur les effets sanitaires des éoliennes (validations attendues en juin 2016)

5 Hyper ruralité : en guise de conclusion.

Citons ici le Sénateur Alain Bertrand, tarnais d'origine devenu Lozérien, auteur du Rapport sur le Pacte National (juillet 2014), qui évoque le défi de l'hyper-ruralité :

« Largement dotés en termes de patrimoine naturel, paysager, historique, culturel... de qualité et garants de leur pérennité pour le compte du pays voire du monde entier, les territoires hyper-ruraux disposent d'un potentiel majeur en termes de ressourcement et d'aménités devenu indispensable à la vie citadine, donc à la réussite de la métropolisation elle-même. De nombreux travaux indiquent que ce potentiel, pour peu qu'il soit préservé et mis en valeur, peut déboucher sur une économie présentielle et touristique à la fois diffuse et redistributive (par opposition à une industrie touristique concentrée, pour laquelle les territoires littoraux, de montagne... sont plus avantagés), pouvant elle-même soutenir des services nécessaires à la population permanente de ces territoires, qui profite à son tour de l'attractivité du territoire. Cette relation « gagnant-gagnant » entre habitants permanents et populations non permanentes ou de passage est d'autant plus importante en France que la plupart des patrimoines, produits d'une histoire, ne peuvent être durablement préservés qu'en y associant les mode de gestion, activités traditionnelles (agricoles, pastorales, artisanales...) et savoir-faire qui les conservent. Or, ceux-ci sont tributaires de la présence humaine permanente dans le territoire : les paysages agricoles et natu-

rels, le bâti historique, la culture ou la gastronomie française... ne peuvent exister sans ceux qui les font réellement vivre, sur place et à l'année. »

Dans le Parc du Haut Languedoc s'est créé il y a 8 ans le collectif Toutes Nos Énergies. Les 28 associations locales qui le constituent, réunissent des personnes vivant essentiellement en milieu rural. Elles s'interrogent sur la pertinence de cette filière industrielle qui leur est imposée sans qu'il y ait eu au préalable de son implantation, aucune information et a fortiori aucune concertation avec la population. Pourtant l'impact de ces infrastructures lourdes est considérable.

La plupart de nos adhérents tentent de faire survivre un monde rural démographiquement et économiquement fragile. Ils maintiennent des activités agricoles, artisanales, ou commerciales, sociales et culturelles. Ils sont heurtés par les conditions dans lesquelles se fait l'industrialisation éolienne : le manque d'égard, voire le mépris, dont souffre une bonne partie de la population rurale. Ils s'interrogent sur le prix à payer au nom d'une transition énergétique qui semble à leurs yeux davantage profiter à des investisseurs et industriels lointains plutôt qu'au développement local. Ils acceptent mal que ces territoires où ils vivent et auxquels ils sont attachés, qui sont fragiles et étaient restés jusqu'ici miraculeusement préservés de toute implantation de caractère industriel, soient brutalement transformés par des infrastructures lourdes qu'un parc naturel n'avait pas vocation à accueillir. .

Ce que demandent les 25 associations de TNE : Nous avons rencontré Daniel Vialelle, Président du Parc du Haut Languedoc et à ce titre garant du respect des engagements pris par l'ensemble des élus signataires de cette charte. Celui-ci s'est engagé publiquement à la faire appliquer, tout en nous signifiant qu'il n'a pas en main tous les moyens pour faire respecter cette limite des 300 éoliennes industrielles.

Nous nous tournons donc vers les services de l'État pour connaître les mesures prévues pour que **la limite des 300 éoliennes industrielles ne soit en aucun cas atteinte d'ici 2023**, date de validité de la Charte actuelle, et au-delà de cette date.

Nous demandons également aux autorités régionales – État et Conseil Régional - que les habitants soient clairement et complètement informés et consultés dans le cadre d'un projet territorial global de développement des énergies renouvelables : les objectifs nationaux et internationaux ne sauraient dispenser d'une cohérence territoriale : sociale, économique et écologique.

Quelles perspectives ?

- Il conviendrait de prendre sérieusement en compte **notre patrimoine** naturel, paysager, historique, culturel et reconnaître le rôle indispensable des populations locales dans le maintien de ce patrimoine. Les habitants du Parc naturel du Haut Languedoc, en s'opposant à une industrialisation éolienne excessive, ne font que défendre des espaces de nature authentiques et accueillants, riches d'histoire, de beauté et de biodiversité, dont les citoyens auront de plus en plus besoin et que nous devons aux générations à venir.
- Il faudrait d'autre part affirmer que **le défi énergétique du Haut-Languedoc** relève plus des économies d'énergie, que d'un nouveau développement majeur des énergies renouvelables. Le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir un nouvel essor de l'éolien industriel. A l'évidence, celui-ci ne répond pas aux critères d'une technologie ancrée dans les territoires, et maîtrisable par des entreprises et des populations locales. Il exige des moyens industriels qui relèvent d'entreprises transnationales, une installation, une exploitation et une maintenance qui requièrent des moyens et une expertise exceptionnels.
- Il serait souhaitable, dans nos territoires ruraux fragiles du Haut-Languedoc, de miser à présent sur **des alternatives énergétiques** plus résilientes : petit éolien, solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation et biomasse, petite hydroélectricité... adaptées à nos contextes locaux, à impact environnemental plus réduit. Enfin, l'utilisation locale de l'énergie, qui semble pouvoir dorénavant obtenir les autorisations nécessaires, semble une nouvelle piste à explorer.

À PIED, À VÉLO 2016 LES JOURS D'AVANT

Un long travail préparatoire est nécessaire afin d'assurer le bon déroulement de APAV le jour J.



Plusieurs reconnaissances des parcours marche et VTT pour remettre en état les chemins après les dégradations provoquées par les intempéries hivernales.

Le nombre insuffisant de bénévoles pour assurer ces tâches, surtout en VTT, risque de compromettre l'APAV édition 2017.

Inventaire et préparation des panneaux de signalisation, confection des dossards en cuir pour les VTT.



Photo Didier Ferrand



Photo Didier Ferrand



Photo Didier Ferrand

Un petit repas, rien de tel pour entretenir les bonnes relations avec les agents de l'ONCSF (auberge de Citou) ou réconforter les bénévoles baliseurs des circuits la veille du jour J. (Voie Gourmande St-Amans)



Photo Xavier Pagès



À PIED, À VÉLO 2016

12 JUIN 2016



Dès 7h30 tout est en place pour accueillir les participants



Les représentants de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage prêts à donner renseignements et brochures.



Harald Dannenberg organise et participe au chargement du fourgon approvisionnant les points de ravitaillement.



Entrée du parc du château du Maréchal Soult — Les départs échelonnés pour les différents parcours : VTT.



Puis du parcours Trail



Et le départ des parcours de marche



Les 4 chemins : principal point de ravitaillement par lequel passent tous les parcours, marche, trail et VTT



À PIED, À VÉLO 2016

12 JUIN 2016



Photo Ch. Plautin



Photo Ch. Plautin

Les marcheurs qui arrivent au lieu-dit « La Cabane des Chasseurs » apprécient les renseignements... et le petit point de ravitaillement tenu par Anne Dannenberg et Claude Avaro.



Photo Ch. Plautin



Photo Ch. Plautin



Photo Ch. Plautin

Une équipe de motards et de marcheurs débalisent les circuits, un participant reçoit une coupe des mains de Geneviève et Gérard Poirion, et Hans van Weeren qui, orné d'une magnifique casquette, possède des talents bien connu d'artiste peintre... et de vendeur de bière.



Photo Ch. Plautin



Photo Ch. Plautin

Œufs-tindelous du matin, repas du midi, chant et danse, les Bonhetaires sont devenus des incontournables d'APAV.



Photo Ch. Plautin



Photo Ch. Plautin

C'est la fin. Avec le président et les Bonhetaires, les ambulanciers de Mazamet Ambulances chargés de la sécurité, et quelques courageux volontaires remettant en ordre la salle gracieusement prêtée par la Mairie de St-Amans-Soult.

PERMANENCE DU MERCREDI 15 JUIN 2016

Nos permanences ont des particularités peu banales :

- 1 - Elles ne se déroulent plus au même endroit d'un mercredi à l'autre
- 2 - Elles ressemblent au jeu des chaises musicales, où l'on ne sait jamais exactement qui remplace qui...
- 3 - Elles posent problème de localisation à un visiteur éventuel.

C'est ainsi qu'avec mon chauffeur R.C. (le meilleur d'entre nous) et à peine installés dans le salon particulier du Club House (Golf) nous voyons arriver une jeune femme souriante, arborant l'insigne rotarien, et qui ne parle pas le français... Nous comprenons qu'elle a pris contact avec l'Inoxydable, lequel lui a indiqué la bonne adresse.

Cette visiteuse s'appelle Pamela Polzin. Elle exerce la profession de visiteuse médicale pour le compte de la firme internationale Pfizer (spécialiste du Viagra, médicament souvent employé par les quinquagénaires du club... ils se reconnaîtront). Elle nous offre un fanion de son club Laguna Beach de Californie, qui compte 70 membres (virils) dont 32 femmes... Nous sommes battus à plates coutures !



Lipitor® (atorvastatin calcium)
 Viagra® (sildenafil citrate)
 Toviaz™ (Fesoterodine Fumarate)
 Chantix™ (varenicline) tablets
 Caduet® (amlodipine besylate/atorvastatin calcium)

Au dos de la carte de visite de Pamela Polzin les principaux médicaments de Pfizer qu'elle commercialise. Inutile d'insister, pas de vente aux particuliers...

Leurs actions permettent de collecter quelques dizaines de milliers de dollars chaque année, ce qui laisse rêveuse notre chère Anne D. qui sert d'interprète, surtout quand il s'agit de choisir le menu dont le polyglotte Hans v.W. s'emploie à parfaire la traduction.

En fait je constate que tous les convives parlent anglais, et j'aurais mieux fait de rédiger dans cette langue le présent compte-rendu ! C'est d'ailleurs ce que me suggèrent certains d'entre nous, mais je m'y refuse en pensant à tous ceux qui ne pratiquent pas le nasillement américain.

Après avoir offert le fanion de notre club et embrassé notre consœur (May I kiss you ? Yes she said) je puis me concentrer sur les conversations de l'autre moitié de la table complétée par l'arrivée tardive de Max F. qui est toujours en retard, même quand il est à l'heure (les autres étant arrivés en avance !).

Je vais entendre parler de la conférence sur les éoliennes (manquant d'objectivité), de batteries de voiture électrique, de « y a en marre des grèves », de notre fabuleuse réussite APAV (pour une fois sans pluie), de la durée des aimants, de la lampe électrique « branlette » du barbichu murmurant, bref de sujets sans intérêt qu'il est inutile d'approfondir !

Yves Lafon

SAMEDI 25 JUIN 2016 — SORTIE SUR LA CANAL DU MIDI

La promenade sur le bateau de Tim Harris sur le canal l'an dernier avait été un succès. Tim avait proposé de renouveler l'opération, et une nouvelle fois, tous les participants étaient unanimes, elle a beaucoup plu. Bis repetita placent.



Photo X. Pages



Tim à la barre, Anne à ses côtés emmènent des petits groupes pour une balade sur le canal du midi



C'est le fils de Tim qui assure l'amarrage devant l'Auberge de La Croisade



Le cadre très agréable de l'Auberge de La Croisade



Au centre, aux côtés d'Évelyne Aubanton, la fille de Tim et Pamela Polzin rotarienne Californienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2016

Une assemblée générale inhabituelle puisque celle de juin avait bien eu lieu et celle de juillet, dite de passation de pouvoir, devait se dérouler la semaine suivante. Pour la justifier, plusieurs actions et informations importantes qu'il valait mieux traiter afin de ne pas surcharger la cérémonie de passation de pouvoir.

Tout d'abord le président Gérard Poirion, alias Gérard 1er, rappela le beau succès au Challenge EPA du Lycée Riess, 1er à la région, et qui ne put valablement défendre son projet sur le plan national car les élèves avaient un examen le jour où il aurait fallu qu'ils se rendent à Paris. Il tenait à féliciter Philippe Auzias, parrain de l'équipe du lycée Riess et le professeur qui a soutenu avec enthousiasme et persévérance l'opération, Cherifa Noui, remerciée par une nomination en qualité de membre d'honneur du Club.



Claude Ferran ensuite nous présenta les dédicaces personnalisées pour chaque membre du club de son livre de dessins humoristiques « Croque la vie ». L'occasion de mesurer s'il en était encore besoin, le talent d'humoriste de Claude. Il fit un rapide rappel de son parcours de dessinateur qui débuta alors qu'il était fort jeune, 17 ans à peine. Divers journaux régionaux, dont La Dépêche au début des années 70 (on peut être prophète en son pays... mais aussi en dehors) puis la presse étrangère, Allemagne, Grande-Bretagne, publièrent ses dessins. Depuis le début des années 2000 ils figurent également dans le célèbre Almanach Vermot.

À cette première activité qu'il a toujours conservée vint s'adjoindre une carrière d'homme de radio. À Radio Andorre, puis à Radio Monte-Carlo et d'autres et... notre mazamétaine Radio 100%. Claude et le lecteur voudront bien pardonner au rédacteur n'ayant qu'une faible mémoire (Yves Lafon, le meilleur d'entre nous en informatique après Luc Cabrol parlerait d'un déficit d'octets) ce lapidaire compte rendu d'une carrière bien étoffée.

La soirée, sous le signe de l'humour, se poursuit avec la présentation des comptes pour l'année écoulée. Pas humoristique une présentation des comptes ? C'est mal connaître Claude Avaro, notre trésorier, qui réussirait même à faire rire des actionnaires d'une société en faillite, situation d'ailleurs qui nous menaçait. Car c'est précisément ce que G. Poirion, trouvant la trésorerie importante, avait promis : vider la caisse. Et, chiffres à l'appui présentés par Claude, on peut dire qu'il a fait de sérieux efforts Gérard pour y parvenir. Malheureusement pour sa promesse et heureusement pour notre trésorerie, il a fait également des efforts, couronnés de succès, pour engranger des recettes. Résultat : le montant de nos réserves n'a que peu diminué. Qui le lui reprochera ?

Claude Avaro a présenté copie du manifeste du candidat Poirion, voir photo ci-contre, dans lequel Gérard déclarait : « Moi président, je viderai la caisse, moi président, etc, etc. ».

Mais les promesses n'engagent que ceux qui les croient.



Enfin dernier point fort de la soirée, l'intronisation d'un nouveau membre : Luis Michel Fernandez.

Présentation minimale puisque Luis, déjà connu de nombreux membres, a participé à plusieurs réunions. Dans un court discours de remerciement, il a souligné l'excellent contact qu'il a eu avec les premiers membres qu'il a rencontrés et s'est déclaré enchanté de l'ambiance et l'accueil qui lui ont été réservés.

Luis s'occupe de la réception par le club d'un jeune Taïwanais dans le cadre des Students Exchange. Il intégrera le lycée Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2016-2017 et sera hébergé dans des familles mazamétaines. Le club avait dans le passé reçu un Indien (de Bombay, pas d'Amérique) mais c'était... au siècle dernier (98-99).



Humour oblige, laissons la conclusion du compte rendu de la soirée à Claude Ferran avec 2 de ses dessins : Tout d'abord une démonstration, feutre en main, sur la façon de créer un personnage.

Puis dans la foulée, sa vision de la fin de cette soirée, dernière réunion sous la présidence de Gérard Poirion, et la perspective de la réunion de la semaine suivante au cours de laquelle Gérard Montaigut deviendra le président de l'année 2016-2017.

Roger Carles



CARNET



DEUIL

Nous adressons nos amicales condoléances à Gérard Montaigut qui a eu la douleur de perdre son père.

Les obsèques ont eu lieu à l'église d'Aiguefonde le 6 juin 2016.

Que Gérard, Pascale et toute leur famille soient assurés de notre sympathie en ces moments difficiles.



DÉMISSIONS

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris la démission de Michel Camanès et Patrick Ruiz.